

Airon-Notre-Dame
Airon-Saint-Vaast
Berck-sur-Mer
Colline-Beaumont
Conchil-le-Temple
Groffliers
Rang-du-Fliers
Tigny-Noyelle
Verton
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille sept, le vingt six avril à dix huit heures trente, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 7 juin 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM.FERON, LECLERCQ, MMES DUFOUR, BERTIN, MM. DECLERCQ, HANOTTE, MME TORABI, M. D'HAILLECOURT absents excusés.
Suppléants : MM. PHILIPPO, DEBEAUMONT.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

25 - Transfert de la compétence lecture publique
Rectification des charges transférées au titre de la Bibliothèque de Berck-sur-mer à la communauté de communes Opale Sud

Lors du transfert de la compétence lecture publique au 1^{er} janvier 2006, une erreur matérielle s'est glissée dans les éléments du calcul des charges dans le montant des frais de personnel 2005 de la bibliothèque de Berck-sur-mer.

Cette erreur a entraîné une sous-estimation des charges transférées au titre de cet équipement.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées s'est donc réunie à nouveau pour procéder à la correction de son évaluation. Lors de la séance du 31 mai 2007, il a été décidé, à l'unanimité, de procéder à une rectification des charges déjà transférées,

L'évaluation initiale a été revue à la hausse à concurrence de l'écart constaté soit **29 833,80 €**, ce qui porte le montant total des charges transférées au titre de la bibliothèque de Berck de 170 217,07 € à 200 050,87 €.

Cette décision doit être entérinée par délibérations concordantes prise à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux. d'Opale Sud

Sous réserve de cet accord, il y a lieu de réduire de 29 833,80 € l'attribution de compensation versée à la commune de Berck-sur-Mer. Le nouveau montant de l'attribution serait alors de 1 007 946,54 € à compter de 2007 (1 037 780,34 en 2006).

La diminution de crédits apparaîtra au Budget supplémentaire 2007 à l'article 73961-dépenses.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Berck-sur-Mer, le 14 juin 2007.

Publié le, 19 JUIN 2007



Exécutoire, le 21 JUIN 2007
Le Président,
B. COUSEIN.



Le Président,

B. COUSEIN.



REÇU LE

21 JUIN 2007

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER